

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 7 décembre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Loïc LASSAGNE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur HÔTEL DE VILLE BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE

26 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231221-2023-095-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION : Versement d'acompte sur les subventions 2024 aux établissements publics locaux et à certaines associations

N°2023/095

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté par délibération n°02-018 du Conseil Municipal du 28 mars 2002, notamment son article 4,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 13 décembre 2023,

Considérant les engagements pris par les associations concernées en ayant souscrit et adressé à la Ville un Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant qu'il convient dans l'attente du vote du budget communal de l'exercice 2024, d'abonder la trésorerie des établissements publics locaux et de certaines associations dont les activités du début d'année sont particulièrement importantes,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Autorise le Maire, à verser, à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement qui seront allouées au titre de l'année 2024, les sommes suivantes :

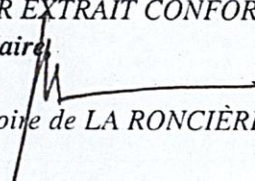
EPCC Sèvres Espace Loisirs :	207 500 €
Centre Communal d'Action Sociale :	90 000 €
Maison de la Famille :	42 250 €
Val de Seine Basket :	7 500 €
Club Olympique de Sèvres :	3 750 €

ARTICLE 2.

Les crédits seront inscrits selon la nomenclature budgétaire définie par l'instruction comptable M57 au budget primitif communal de l'exercice 2024.



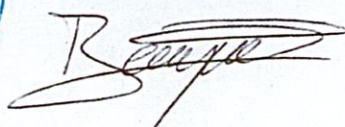
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Arthur BEAUREPAIRE



Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

26 DEC. 2023

3/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231221-2023-095-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023